

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3309**

commune (s) :

objet : Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 2 : travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3309**

objet :	Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 2 : travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1258 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires.

Ce marché a été notifié sous le numéro 09428709, le 26 novembre 2009, à l'entreprise BRETIN pour un montant de 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC.

La société BRETIN a été dissoute à compter du 31 décembre 2011, au terme d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2011.

Dans le cadre de la cessation d'activités de la société BRETIN, son liquidateur a informé la Communauté urbaine de la reprise de l'activité par la société COM & GRAPH IMPRESSIONS.

Cet avenant n° 1 n'aurait aucune incidence financière et porterait sur le transfert du marché "travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires" à la société COM & GRAPH IMPRESSIONS.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09420789 attribué à l'entreprise BRETIN et relatif à des travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS.

Cet avenant n'a aucune incidence sur le montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.